



EDMOND DE ROTHSCHILD  
ASSET MANAGEMENT

---

GROUPE  
LCF ROTHSCHILD

PROSPECTUS SIMPLIFIE

**SAINT-HONORE INDE**

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

**CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES**

**MB/MaM**  
**1<sup>er</sup> juillet 2007**

## PROSPECTUS SIMPLIFIE

### PARTIE A STATUTAIRE

#### PRESENTATION SUCCINCTE

<u>Code ISIN</u>	: FR0010479931
<u>Dénomination</u>	: <b>SAINT-HONORE INDE</b>
<u>Forme juridique</u>	: Fonds Commun de Placement de droit français
<u>Société de gestion</u>	: EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT
<u>Déléataire de la gestion administrative et comptable</u>	: G.I.E. SAINT-HONORE
<u>Dépositaire</u>	: LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
<u>Commissaire aux Comptes</u>	: K.P.M.G. AUDIT
<u>Commercialisateur</u>	: EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT

#### INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- **Classification :**  
Actions Internationales
- **Objectif de Gestion :**  
La gestion du fonds, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, tend à procurer une progression de la valeur liquidative grâce à des placements dans des sociétés du sous-continent indien (comprenant essentiellement l'Inde, mais aussi le Pakistan, le Sri Lanka et le Bangladesh), vérifiant les critères de sélection décrits dans la stratégie d'investissement.
- **Indicateur de référence :**  
Le F.C.P. n'a pas d'indice de référence. Son univers d'investissement n'est pas totalement comparable aux indices existants. L'objectif de gestion n'est pas réalisé en fonction d'un indicateur de référence. Toutefois, à titre d'information, la performance du fonds pourra être comparée à l'indice MSCI Inde (converti en Euro). Calculé par MSCI, cet indice est pondéré par la capitalisation boursière et prend en compte la performance des principales valeurs indiennes. Les données sont accessibles sur [www.msci.com](http://www.msci.com).
- **Stratégie d'investissement :**
  - . Description des stratégies utilisées :  
Le Fonds opérera sur la base d'une fréquence au minimum quotidienne, une gestion active d'actions du sous-continent indien.  
La stratégie vise à identifier les sociétés offrant le meilleur rapport potentiel de gain/risque. Elle repose sur la sélection et la gestion dynamique des titres correspondant à l'objectif de gestion. La composition du portefeuille peut être complètement différente de celle du MSCI Inde.  
La sélection des titres s'effectue selon les ratios traditionnels d'analyse financière (prix/chiffre d'affaires, prix/actifs, PER, prix/cash flow, croissance des résultats...).
  - Les titres ainsi sélectionnés font alors l'objet d'une analyse fondamentale ayant pour objectif de déterminer le potentiel de croissance et de performance de chacun de ces titres (analyses détaillées des comptes des sociétés, analyse des perspectives futures (en terme de chiffres d'affaires, de résultats nets et de cash flows), nombreuses visites de sociétés dans le sous-continent indien, rencontre des dirigeants de sociétés et des analystes externes). Le portefeuille résultant est concentré (30 titres environ) permettant aux gérants d'entretenir des contacts directs avec les dirigeants des sociétés sélectionnées.

Description des catégories d'actifs :

○ *actions :*

Les actions figurant dans le portefeuille sont émises principalement par des sociétés du sous-continent indien dont le siège se trouve dans les pays suivants : l'Inde, le Pakistan, le Sri Lanka et le Bangladesh

Il est entendu que le fonds pourra investir dans des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 100 millions d'euros dans la limite de 10% de l'actif net.

Le portefeuille est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins en actions et autres titres assimilés négociés sur des marchés réglementés. Pour la seule partie du fonds investie en actions, il est entendu qu'au moins 80% le sera dans des sociétés originaires d'Inde.

○ *titres de créance et instruments du marché monétaire utilisés pour la gestion de trésorerie et pour la réalisation de l'objectif de gestion :*

Les titres de créance négociables et instruments du marché monétaire seront utilisés pour la gestion de la trésorerie dans la limite de 40% de l'actif net.

De manière accessoire, le fonds pourra également être investi en obligations convertibles cotées émises par des entités d'origine indienne et libellées en €, Dollar US, Roupies indiennes ou autres devises asiatiques.

○ *actions ou parts d'autres O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement :*

Le Fonds F.C.P. SAINT-HONORE INDE est un O.P.C.V.M. conforme à la directive 85/611/CEE modifiée par les directives 2001/107/CE et 2001/108/CE.

Il pourra investir dans les limites réglementaires de 10 % en parts ou actions d'O.P.C.V.M. français ou européens coordonnés.. Ces O.P.C.V.M. seront monétaires dans le cas de placements de trésorerie ou classés dans la catégorie «Actions Internationales ».

○ *instruments dérivés :*

Le Fonds pourra intervenir sur des marchés réglementés ou organisés afin de conclure, d'une part, des contrats de changes à terme pour couvrir partiellement ou totalement, à la discrétion des gérants, le risque de change et, d'autre part, des futures pour couvrir le risque de marché du portefeuille ou de certains titres ou contribuer à la réalisation d'une exposition.

Le Fonds pourra aussi détenir des bons de souscription ou warrants sur des titres ou indices du sous-continent indien, ainsi que des ETF (Exchange Traded Funds). L'utilisation de ces instruments se fera dans le cadre de la stratégie d'investissement décrite ci-dessus, et dans le but d'obtenir une exposition optimale sur un titre choisi. Il est entendu que le risque associé à ces instruments sera contrôlé de manière journalière et que l'exposition totale au risque de marché sera limité à 150% de l'actif net.

La fourchette d'investissement dans les instruments dérivés indiquée ci-dessus varie entre 0 % et 100 %.

○ *emprunts d'espèces :*

Pour gérer sa trésorerie, le fonds pourra recourir à des emprunts d'espèces dans la limite de 10 % de l'actif net.

○ *opérations d'acquisition et cession temporaire de titre :*

Le Fonds utilisera, dans la limite de 40 %, des mises en pensions livrées pour la gestion de la trésorerie afin de rémunérer les liquidités au jour le jour. Les informations complémentaires sur la rémunération figurent à la rubrique frais et commissions.

➤ **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de se forger sa propre opinion indépendamment du groupe LCF ROTHSCHILD, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

· Risque action :

La sélection des titres est faite avec un souci de moindre volatilité, mais celle-ci, même réduite, relève intégralement du risque actions.

Le degré minimum d'investissement en actions du Fonds est de 60 %.

Le porteur doit être conscient que les anticipations des investisseurs à l'égard des entreprises peuvent varier dans le temps et entraîner un risque pour la valeur de ses actifs.

L'utilisation des marchés de futures permet de faire varier le degré de risque et la volatilité du portefeuille.

· Risque de marché :

Outre les risques propres à chacune des sociétés émettrices, des risques exogènes existent. Ces risques exogènes peuvent être de nature politique, économique ou liés à la situation géopolitique régionale.

· Risque de perte en capital :

Pouvant être investi à 100% en actions, le risque de perte en capital est théoriquement similaire.

· Risque d'effet de levier :

Par ailleurs, le fonds pouvant investir sur des produits dérivés avec une exposition maximale de 150% de l'actif net, il est possible que la valeur liquidative du fonds puisse baisser plus que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

· Risque de change :

Le fonds est investi principalement en Roupies indiennes. L'achat de Roupies indiennes se fait avec des US dollars. Le fonds étant libellé en Euro, son évaluation en Euro est soumise aux aléas de l'évolution de la parité IDR/USD/EURO. Le fonds pourra à titre accessoire être investi en Hong Kong Dollar, SGD (Singapore Dollar) et autres devises asiatiques. Le risque de change pourra être couvert partiellement ou totalement (ventes à terme et/ou produits dérivés).

Un placement en devises autres que la devise de comptabilisation ou de référence implique un risque de change. La stratégie de couverture vise à réduire la volatilité du fonds. Les modalités de cette couverture dépendent du coût relatif entre vente à terme et produits dérivés. La mise en place de la couverture comme son degré sont fonction de l'anticipation des gérants à l'égard des fluctuations du cours des devises du sous-continent indien exprimée.

· Risque lié à l'investissement dans le sous-continent indien :

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de certains marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

· Risque de liquidité :

Le fonds peut investir jusqu'à hauteur de 10% dans des actions dont la liquidité est réduite.

· Risque de taux :

Compte tenu de la classification de l'OPCVM (le fonds investira principalement sur des actions, et non sur des obligations), ce risque est peu significatif. Toutefois, l'évolution des des taux d'intérêt a un impact sur les cours des actions. Aussi, l'OPCVM est impacté indirectement au risque de variation sur les taux d'intérêt.

· Risque de crédit :

Compte tenu de Sa classification, l'OPCVM n'a pas vocation à investir sur des obligations d'entreprises. Toutefois, la variation d'un risque de crédit d'une société a un impact sur son cours de bourse. Ainsi, l'OPCVM pourrait être impacté indirectement par ce risque.

➤ **Garantie ou protection :**

Néant

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Ce FCP s'adresse à tous souscripteurs et plus particulièrement à des personnes souhaitant dynamiser leurs placements financiers sur le marché actions du sous-continent indien. Ce FCP est adapté aux personnes qui acceptent de prendre un risque action important. L'investissement dans ce fonds ne doit pas représenter plus de 5% maximum d'un portefeuille financier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait ou non de prendre des risques. Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

. Durée de placement minimum recommandée : 5 ans minimum.

**INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE**

➤ **Frais et commissions :**

- Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'O.P.C.V.M. servent à compenser les frais supportés par l'O.P.C.V.M. pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

<b>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Commission de souscription non acquise au F.C.P.	Valeur Liquidative x Nbre de parts	5 % maximum
Commission de souscription acquise au F.C.P.		Néant
Commission de rachat non acquise au F.C.P.	Valeur Liquidative x Nbre de parts	Néant
Commission de rachat acquise au F.C.P.		

- Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'O.P.C.V.M., à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'O.P.C.V.M. a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'O.P.C.V.M. ;
- des commissions de mouvement facturées à l'O.P.C.V.M. ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'O.P.C.V.M., se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

<b>Frais facturés à l'O.P.C.V.M.</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement)	Actif net du F.C.P.	1,8 % TTC* maximum
Commission de surperformance	Actif net du F.C.P.	15% de la surperformance par rapport à l'indice MSCI Inde, en cas de performance positive de la valeur liquidative du FCP

\* TTC = toutes taxes incluses.

Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA.

### Commission de surperformance

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la Société de Gestion selon les modalités suivantes :

- Indicateur de référence : MSCI Inde, dans la devise de comptabilité du Fonds.
- En cas de performance positive de la valeur liquidative du FCP et de l'indicateur de référence, et dès lors que la valeur liquidative du FCP surpasse l'indicateur de référence, une provision de 15% net de taxes sera appliquée sur la surperformance de la valeur liquidative du FCP par rapport à l'indicateur de référence.
- En cas de performance positive de la valeur liquidative du FCP et négative de l'indicateur de référence une provision de 15% net de taxes sera appliquée sur la performance absolue de la valeur liquidative du FCP.
- Les périodes de références s'achèvent sur la dernière VL du mois de juin. La première période s'étend du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008.
- Les frais de gestion variables feront l'objet d'un provisionnement à chaque calcul de valeur liquidative.
- Cette commission de surperformance est mise en paiement annuellement après le 30 juin de chaque année.

Aucune commission de surperformance ne sera prise dans l'un des cas suivants :

- La performance du FCP est négative par rapport à la dernière date de fin de la période de référence
- La performance du FCP est inférieure à celle de son indicateur de référence par rapport à la dernière date de fin de la période de référence

Dans le cas de sous-performance, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations.

### ➤ **Régime fiscal :**

- Fiscalité de l'O.P.C.V.M. : Les F.C.P. étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'O.P.C.V.M. peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'O.P.C.V.M.

## INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

### ➤ **Conditions de souscription et de rachat :**

- Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées tous les jours avant 9 H 30 auprès de LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE et sont exécutées, en millièmes de part, sur la base de la valeur liquidative datée du jour même et calculée le jour ouvré suivant.
- Adresse de l'organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :  
LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE  
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08
- Lieu et mode de publication de la valeur liquidative :  
LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE  
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08

### ➤ **Date de clôture de l'exercice :**

Dernier jour de bourse ouvré du mois de mars.

### ➤ **Affectation des revenus :**

Capitalisation.

### ➤ **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

Chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.).

➤ **Lieu et modalité de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE  
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08.

➤ **Devise de libellé des parts :**

Euro.

➤ **Date de création :**

Cet O.P.C.V.M. a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 21 janvier 2005. Il a été créé le 9 février 2005.

**INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

Le prospectus complet de l'O.P.C.V.M. et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :  
LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE  
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08.  
Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

Les équipes commerciales de EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT sont à votre disposition pour toute information ou question relative au F.C.P. au siège social de la société.

Département commercial EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT

Siège social : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS

Téléphone : 00 33 1 40 17 25 25

e-mail : [contact@edram.fr](mailto:contact@edram.fr)

Télécopie : 00 33 1 40 17 24 42

Site internet : [www.edram.fr](http://www.edram.fr)

En application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du règlement général AMF, le document « Politique de vote » en vigueur, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés sont également disponibles à cette même adresse.

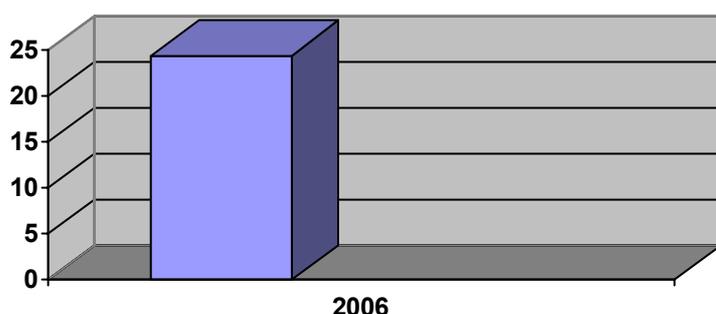
Date de publication du prospectus : 1<sup>er</sup> juillet 2007

Le site de l'A.M.F. ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

**PARTIE B STATISTIQUE**

Cette partie contiendra des renseignements statistiques sur les performances du F.C.P., sur le niveau effectif des frais prélevés et sur les transactions réalisées avec des parties liées à la société de gestion.

**PERFORMANCES DE L'O.P.C.V.M. AU 29 DECEMBRE 2006****PERFORMANCES ANNUELLES**

<b>Performances annualisées</b>	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>
O.P.C.V.M.	24,52 %		
MSCI	33,35 %		

**AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES**

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

*Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis*

**PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'O.P.C.V.M. AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006**

L'exercice est exceptionnellement long. Le Fonds a été créé le 9 février 2005. L'ensemble des taux indiqués est annualisé.

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>1,80%</b>	
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement</b>	-	
Ce coût se détermine à partir :		
. des coûts liés à l'achat d'O.P.C.V.M. et fonds d'investissement		-
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'O.P.C.V.M. investisseur		-
<b>Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M.</b>	<b>1,62%</b>	
Ces autres frais se décomposent en :		
. commission de surperformance		-
. commissions de mouvement		1,62%
<b>Total facturé à l'O.P.C.V.M. au cours du dernier exercice clos</b>	<b>3,42%</b>	

**Les frais de fonctionnement et de gestion :**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'O.P.C.V.M., à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,..) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'O.P.C.V.M. et/ou de fonds d'investissement :

Certains O.P.C.V.M. investissent dans d'autres O.P.C.V.M. ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (O.P.C.V.M. cibles). L'acquisition et la détention d'un O.P.C.V.M. cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'O.P.C.V.M. acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'O.P.C.V.M. cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'O.P.C.V.M. cible, qui constituent des coûts indirects pour l'O.P.C.V.M. acheteur.

Dans certains cas, l'O.P.C.V.M. acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'O.P.C.V.M. acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M. :

D'autres frais peuvent être facturés à l'O.P.C.V.M.. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'O.P.C.V.M. a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'O.P.C.V.M. à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La Société de Gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

**INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006**

Les frais de transactions sur le portefeuille actions ont représenté 2,43% de l'actif moyen.

Le taux de rotation du portefeuille actions a été de 75,69% de l'actif moyen.

Transactions entre la société de gestion pour le compte des O.P.C.V.M. qu'elle gère et les sociétés liées :

Néant

.